

# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

PV n° 20 du 1<sup>er</sup> février 2018

## Présents :

MM. B. MAY, G. MARTIN, J. MAURIAC, L. ERAY.

## Excusés :

Mme P. BEAURENAUD.

M. PH. LEJEUNE

## DEMANDE DE MODIFICATION AU CALENDRIER

Journée du 3 septembre 2017

### DEPARTEMENTAL 3 – Poule B

Match CORANCY 1 / CHANTENAY 1 – n° 50265.1 – est inversé et se jouera, dimanche 4 février 2018, sur le terrain de CHANTENAY.

Accord des deux clubs et de la commission.

## MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 25 mars 2018

### DEPARTEMENTAL 3 – Poule A

Match COSNOIS FC 1 / CHAULGNES FC 1 – n° 50225.2 – est maintenu au 25 mars 2018 et se jouera sur le terrain annexe FOING, à COSNE-SUR-LOIRE, à 15h.

La ville de COSNE-SUR-LOIRE a trouvé un accord avec le club du FC COSNOIS en lui fournissant le stade de rugby Raphaël-Giroux pour les rencontres suivantes :

18 février 2018 : COSNOIS FC 1 / COULANGES 2 ; COSNOIS FC 2 / NARCY 2

4 mars 2018 : COSNOIS FC 1 / CLAMECY 3 ; COSNOIS FC 2 / GUERIGNY-URZY 2 (voir PV n° 19 du 17/01/18 réunion téléphonique).

11 mars 2018 : COSNOIS FC 1 / CHATILLON 1 ; COSNOIS FC 2 / ST REVERIEN 1

18 mars 2018 : COSNOIS FC 1 / PREMERY 1

8 avril 2018 : COSNOIS FC 1 / SAINT-PIERRE 2 ; COSNOIS FC 2 / CIE IMPHY 2

15 avril 2018 ; COSNOIS FC 2 / ARQUIAN 1

22 avril 2018 : COSNOIS FC 1 / VAUZELLES 3

6 mai 2018 : COSNOIS FC 2 / TANNAY 1

13 mai 2018 : COSNOIS FC 2 / NEUVY 1

27 mai 2018 : COSNOIS FC 1 / INTER-NEVERS 1 ; COSNOIS FC 2 / CORVOL 1

3 juin 2018 : COSNOIS FC 1 / POUILLY 1

## MATCHES NON JOUES

Journée du 12 novembre 2017

### DEPARTEMENTAL 3 – Poule A

Match VAUZELLES 3 / COSNOIS FC 1 – n° 50244.1 – En raison de l'arrêté municipal interdisant l'utilisation des terrains en herbe, ce match se déroulera sur le stabilisé des Ateliers (terrain de repli), dimanche 4 février 2018, à 15h.

## MATCHES REMIS

Journée du 26 novembre 2017

### DEPARTEMENTAL 2 – Poule B

Match POUQUES 2 / SAINT-PIERRE 1 – n° 50188.1 – remis pour cause de terrain impraticable (arrêté municipal) – est fixé au dimanche 4 mars 2018 (troisième report).

### DEPARTEMENTAL 4 – Poule C

Match LUTHENAY 2 / LA MACHINE 3 – n° 50603.1 – remis pour cause de terrain impraticable (arrêté municipal) – est fixé au dimanche 4 mars 2018 (troisième report).

## FORFAIT GENERAL

La commission prend note du forfait général de l'équipe du FC NEVERS-BANLAY 2 dans le championnat de

### DEPARTEMENTAL 4 – Poule A.

Amende de 123 € au club du FC NEVERS-BANLAY.

## RAPPEL REGLEMENT ARRETE MUNICIPAL

La seule transmission d'un arrêté municipal concernant l'interdiction d'utiliser les installations sportives ne suffit pas à la commission des compétitions seniors pour procéder à l'annulation des matches programmés sur le site du District.

La commission des compétitions seniors ne procédera à des reports que sur une demande du club via sa messagerie officielle. Cette demande précisera la (les) rencontre (s) dont il réclame l'annulation.

En conséquence, la commission rappelle aux clubs que, pour déclarer un terrain impraticable, il est **obligatoire** de suivre les procédures indiquées figurant aux pages 141 et 142 sur l'annuaire du District.

Le Président, **Bernard MAY**



Le Secrétaire, **Jean MAURIAC**



\*\*\*\*\*

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévu à l'annuaire du District.*

*L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions prononcées.*